



## Théâtre du Cloître / Association Bellac sur Scène

Scène conventionnée de Bellac

Directeur : Stéphane Aucante  
Résidence d'auteurs/ Limousin

Date de mise à jour : Janvier 2013

### Présentation :

Depuis 1953, Bellac, ville natale de Jean Giraudoux, accueille l'un des plus anciens festivals de France, le **Festival National de Bellac**, créé à l'initiative de Louis Jouvet. Le **Théâtre du Cloître**, inauguré en octobre 2002, sous la responsabilité de l'**Association Bellac sur Scène**, est une scène conventionnée, dédiée aux « répertoires, créations contemporaines et actions culturelles de territoire ». Une de ses principales missions n'est autre que l'irrigation artistique et culturelle de l'ensemble du territoire des communautés de communes, du pays du Haut-Limousin, via notamment les résidences d'auteurs — en collaboration avec le CNL, la Maison des écrivains et de la littérature pour « l'ami littéraire ».

### Principaux objectifs de la résidence :

- > Association d'un auteur à un lieu de création, à un public, à un projet global de réflexion thématique
- > Création une dynamique culturelle locale, offre de la possibilité de faire découvrir le patrimoine
- > Diffusion culturelle et artistique propre à un théâtre en milieu rural
- > Action culturelle de territoire pour l'éducation, la médiation et la sensibilisation
- > Création d'un échange entre les auteurs et la population
- > Proposition d'une offre de diversité, quant aux contenus des projets accueillis dans le cadre des différentes résidences successives

### Durée moyenne d'une résidence :

**Durée moyenne** : 2 mois / **Durée minimum** : 3 mois / **Durée maximum** : 6 mois

### Date limite pour le dépôt des dossiers :

Fin avril

### Nombre de résidents accueillis par année : un auteur par saison

Sessions annuelles : le choix de l'auteur s'effectue mi-mai.

### Conditions de candidature :

- > Publication d'au moins un livre, à compte d'éditeur
- > Pas d'âge limite
- > Une certaine cohérence entre les spécificités de la structure et le projet de l'auteur
- > Candidatures spontanées acceptées
- > Obtention des crédits de résidence du Centre National du Livre

### Autre critère de sélection :

- > Auteurs seuls, littérature dramatique ou écrivains de plateau
- > Auteurs émergents ou repérés
- > Auteurs jeunesse ou adulte
- > Auteurs francophones ou étrangers

### Type d'hébergement proposé :

Résidence partagée à la Maison des artistes ou en résidence isolée si besoin dans un appartement en ville :

- > A la maison des artistes : Chambre individuelle avec cuisine et salle de bain communes. Endroit calme mais à proximité des commerces. Dans un cadre de verdure, cette maison comporte tout le confort nécessaire : salle de bain, machine à laver et sèche-linge, borne wi-fi
- > Hébergement en ville (appartement)
- > L'auteur peut prendre ses repas avec les compagnies

### Équipements mis à la disposition du résident :

- > Scène
- > Projecteurs

Centre national du Théâtre : pôle auteurs

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

© Document établi par le pôle auteurs du Centre national du Théâtre. Pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.

- >Local de répétition
- >Photocopies, ressources internet, imprimante, bibliothèque

#### Frais à la charge du résident :

>Le premier temps de résidence, la « semaine découverte », est prise en charge par le Théâtre du Cloître (hébergement, transport aller-retour entre la ville de l'auteur et Bellac, restauration) — hormis les déplacements personnels

Deuxième temps de résidence, temps « CNL » :

- >Transport
- >Restauration

#### Frais pris en charge par la structure :

>La première semaine de « découverte » est prise en charge totalement par le Théâtre du Cloître (hébergement, transport, restauration)

>deuxième temps de résidence, temps « CNL » :

- Transport : 2 allers et retours entre la ville de l'auteur et Bellac ; prise en charge des trajets (liés au projet pour lequel l'auteur est reçu en résidence) sur le territoire, durant la période de résidence (animations, rencontres, enquêtes pour l'écriture)
- Hébergement
- Prise en charge de certains repas lors de déplacements — si ceux-ci sont liés au projet d'animation

#### Contreparties demandées aux auteurs accueillis :

>Pas de nécessité de « rendus » mais l'auteur a pour obligation de présenter des étapes de travail (lectures éventuelles etc.)

>Rencontres, dédicaces

>Ateliers d'écriture, selon le choix de l'auteur (établissements secondaires, publics non enclins au monde de l'écriture ou personnes volontaires)

>L'auteur devra faire mention de la résidence sur ses documents de communication concernés par la résidence (publications, visuels mentionnant le projet etc.)

#### Spécificités :

>Dispositif pérenne

>Résidence accueillant des romanciers, des auteurs jeunesse, auteurs de théâtre, illustrateurs

>Accueil de compagnies

>Pas d'accueil de compagnonnage entre un auteur et une compagnie, dans le cadre des crédits de résidence du CNL

>La résidence peut être scindée en deux, sur une même saison — voire être attribuée deux fois, selon nécessité du projet et justifications

>Partenariat avec la Maison des écrivains et de la littérature, pour l'opération « l'ami littéraire », ainsi qu'avec le réseau intercommunal de lecture du Haut Limousin

#### Accompagnement des auteurs dans le cadre de leur travail d'écriture :

>Crédits de résidence déterminés par le CNL

>Lectures publiques de textes en cours (ou déjà édités)

>Discussion autour de son travail (à la demande de l'auteur)

>Rencontres avec des artistes du territoire et des compagnies en résidence ou en diffusion

#### Accompagnement des auteurs après la résidence :

>Lecture publique organisée

>Envoi du texte aux différents partenaires (CNL, CRL, DRAC)

>Pas d'aide à l'édition ou à la production

>Achat du spectacle par la structure possible

**Pour plus d'informations :** [www.theatre-du-cloitre.fr](http://www.theatre-du-cloitre.fr)

**Noms des précédents bénéficiaires de la résidence :** 2011-2012 : Laurent Contamin

**Contact du référent ou personne chargée des résidences :**

Christine Moyns

Théâtre du Cloître-scène conventionnée de Bellac // Rue Gérard Philipe // 87300 Bellac  
Téléphone : 05 55 60 87 61 // Ligne directe : 05 55 60 88 98 // [christine@theatre-du-cloitre.fr](mailto:christine@theatre-du-cloitre.fr)

**Centre national du Théâtre : pôle auteurs**

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

© Document établi par le pôle auteurs du Centre national du Théâtre. Pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.